



Ce à quoi il faut s'attendre la première fois que vous vous rendez au Tribunal d'Immigration dans le Minnesota

(What to Expect the First Time You Go to Immigration Court in Minnesota)

Cette fiche de renseignements explique ce qu'il faut faire avant une audience au tribunal d'immigration et ce à quoi il faut s'attendre en arrivant au Tribunal. Elle ne va NI vous aider à remplir les formulaires ni faire une demande d'autorisation pour pouvoir travailler. Elle n'aura PAS d'informations sur l'asile, ni sur les différentes catégories de visas, ni sur d'autres programmes. La bibliothèque disponible en auto-service de LawHelpMN vous propose d'autres fiches de renseignements sur ces thèmes-là à lawhelpmn.org/self-help-library/immigration.

Cette fiche d'informations a été développée en partenariat avec l'Immigrant Law Center of Minnesota, Mid-Minnesota Legal Aid, Southern Minnesota Regional Legal Services, The Advocates for Human Rights, et le Volunteer Lawyers Network. Elle est subventionnée par le Ministère des Services Humains de l'Etat du Minnesota.



Pour savoir si vous avez une Audience prévue

Que se passera-t-il la première fois au Tribunal d'Immigration ?

Le Tribunal d'Immigration décide des affaires de déportation. Votre première comparution sera pour une audience du calendrier général (**master calendar hearing**). Il s'agit d'une audience brève pour décider les étapes suivantes de votre dossier. Le Tribunal d'Immigration fait partie d'une agence fédérale qui s'appelle aussi le « Service Exécutif de la Révision des Affaires d'Immigration » (EOIR).



Ne manquez pas votre audience!

Si vous manquez votre audience, **le juge va émettre un ordre de déportation contre vous**. Vous serez ainsi à risque de déportation à tout moment. Il faut assister à cette audience même si vous n'avez pas d'avocat. Il faut informer le Tribunal de tous vos déménagements pour être sûr(e) de recevoir tous les avis que le Tribunal vous enverra.

Comment vérifier que j'ai une audience au Tribunal?



Par téléphone. Téléphonnez à la ligne directe de EOIR à **1-800-898-7180**.

Composez votre Numéro A (A-Number) c'est à dire « Le numéro d'Enregistrement d'Etranger » (Consultez immigrationhelp.org afin de retrouver votre Numéro-A) Consultez le menu d'options pour vérifier la date et l'heure de votre audience. Les standardistes de la ligne directe parlent anglais et espagnol. Appuyez sur le numéro 2 pour l'aide en langue espagnole.



Sur internet. Rendez-vous à acis.eoir.justice.gov. Composez votre numéro A.

Consultez les « Informations pour votre prochaine audience » et « les Coordonnés du Tribunal ».

Vérifiez les informations sur chaque personne dans votre famille à qui un Numéro A a été attribué. Parfois les audiences sont programmées à des jours différents pour des affaires différentes, même s'il s'agit des membres de la même famille. Si vous **N'AVEZ PAS ENCORE** d'audience programmée, téléphonez ou consultez le site Internet au moins 1 fois tous les jours.

Avant votre audience

Où aura lieu mon audience ?

Vous pouvez assister à votre audience en personne ou par vidéo.



En personne au Tribunal.

Suivez les étapes indiquées dans la partie « Le Jour de votre audience: à quoi faut-il s'attendre » de cette fiche d'informations.



Vidéo Webex sur ordinateur, téléphone ou tablette.

Il se peut que le lien Webex se trouve sur l'avis d'audience que vous avez reçu du Tribunal. Rendez-vous à lawhelpmn.org ou scannez le code QR pour les instructions sur Webex. Vous trouverez les liens pour rejoindre les salles du tribunal virtuelles pour chaque juge d'immigration.



Qui doit être présent lors de l'audience ?

Tout le monde dans votre famille ayant une audience doit assister, y compris les enfants. Vous pouvez demander au juge si les jeunes enfants doivent être présents lors des audiences futures. Mais il faut que les enfants soient présents durant la première audience. Il est possible que le juge demande à ce que les enfants restent dans la salle d'attente. Amenez avec vous quelqu'un vivant légalement aux Etats-Unis (quelqu'un qui détient les papiers légaux) pour les surveiller.

Qu'est-ce que dois apporter à l'audience ?

- Tous les documents d'immigration que vous avez
- Une pièce d'identité, si vous en avez une
- 3 copies de tous les formulaires que vous comptez déposer dans votre dossier
- Un bloc-notes et un stylo pour noter les informations importantes
- Un classeur dans lequel vous garderez les documents que vous aurez reçus

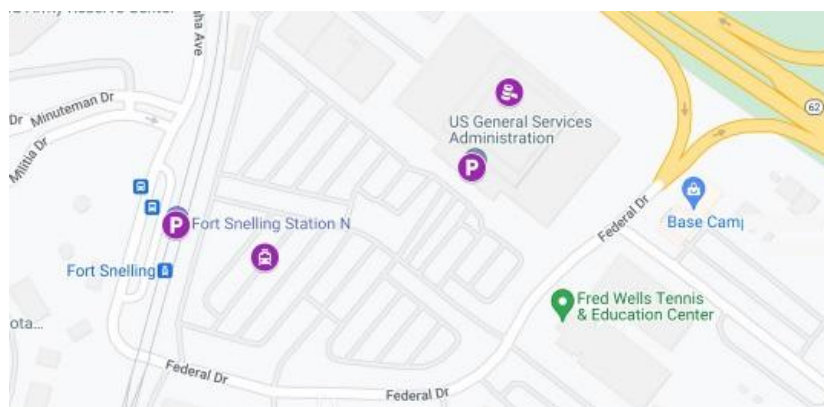


Le jour de votre audience : ce à quoi il faut s'attendre

Je dois arriver combien de temps à l'avance ?

Vous devez arriver de 30 minutes à 60 minutes à l'avance de l'heure prévue de votre audience. Il faut prévoir 4 heures au Tribunal. Il se peut que votre audience ne dure que 15 minutes mais il faut anticiper une longue attente avant que votre dossier soit appelé.

Comment me rendre au Tribunal ?



Scannez le code QR pour les renseignements sur Google Maps.



Le Tribunal.

Tribunal d'Immigration de Fort Snelling
Bishop Henry Whipple Federal Building
1 Federal Drive, Suite 1850
Fort Snelling, MN 55111
Téléphone : (612) 725-3765, #0 pour la réception



Stationnement de véhicules.

Il y a un parking gratuit devant le Tribunal. Vous passerez par un Poste de Sécurité pour entrer dans le parking. Montrez au gardien votre carte d'identité. Il y a aussi un parking à la station N - Fort Snelling.



Par train.

Le Tribunal se trouve à proximité de la **Station N - Fort Snelling**, sur la Ligne Bleue de Twin Cities Metro Transit. Consultez: metrotransit.org pour déterminer la meilleure route pour vous.

Une fois dans le bâtiment du tribunal, où est-ce que je dois aller ?

Etape 1: Passer par la sécurité.

Il y a des agents de sécurité dès l'entrée au Tribunal. Vous aurez besoin :



d'enlever vos chaussures et votre ceinture. Videz vos poches. Passez tout ce que vous apportez avec vous dans la machine à rayons X. Vous y mettez votre téléphone, votre sac à main, et votre sac à dos. Sortez des ordinateurs, tablettes, et appareils électroniques de votre sac. Mettez-les séparément dans une corbeille. Il est défendu d'apporter des armes au Tribunal. N'apportez pas de parfums, d'eaux de Cologne, ni atomiseur déodorant.



Passer par le détecteur de métaux. Walk through a metal detector. Si vous entendez l'alarme du détecteur de métaux, un agent de sécurité va vous demander d'écarter vos jambes et vos bras. Ils vont passer un magnétomètre à travers votre corps afin de trouver l'objet en métal. Le détecteur de métaux peut sonner à cause des bijoux.

Etape 2: Entrer dans la salle d'attente (salle # 1850) et signaler votre présence auprès du personnel.

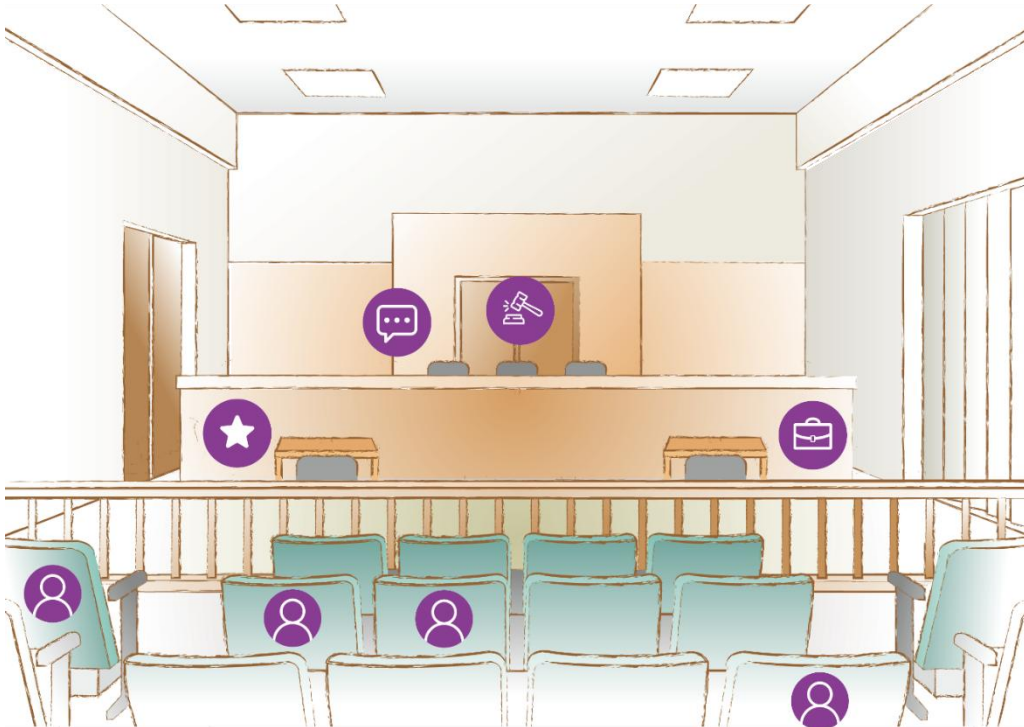
Pour vous rendre dans la salle d'attente :

- Après le poste de sécurité, prenez le premier couloir à votre **gauche**. Tournez avant les ascenseurs.
- Continuez au bout de ce même couloir.
- La salle d'attente du Tribunal se trouve à votre gauche. C'est la salle # 1850.

Dans la salle d'attente, signalez votre présence au guichet ou auprès de la personne assise à une table. Cette personne va vous demander votre numéro A et va vous demander si vous avez une audience prévue aujourd'hui. Il peut y avoir quelqu'un parlant espagnol au guichet.

Etape 3: Restez dans la salle d'attente jusqu'à ce que quelqu'un vous invite à entrer dans la salle du tribunal.

Qui sera présent dans la salle du Tribunal durant mon audience?



Vous-même. Votre responsabilité sera de dire au juge pourquoi vous devez rester aux Etats-Unis.



L'avocat du gouvernement américain. Son travail est d'assurer votre déportation. C'est votre adversaire. Cet avocat pourrait être présent dans la salle ou comparaître par vidéo.



Le Juge. Sa responsabilité est de vous entendre et d'entendre parler l'avocat du gouvernement américain. C'est le juge qui va décider si vous serez déporté(e) ou non. Le juge est neutre. Le juge pourrait être dans la salle du tribunal ou présider par vidéo.



L'interprète. Cette personne vous aidera à communiquer au tribunal dans la langue dont vous êtes le plus à l'aise. L'interprète pourrait être dans la salle du tribunal ou présent par vidéo.



Les gens assis dans la salle d'audience. Il s'agit peut-être de personnes attendant leur propre audience ou de personnes bénévoles présentes afin d'assurer qu'il n'y aura aucune violation de vos droits.

Qu'est-ce qui se passera durant une audience programmée sur le calendrier général?

Tout ce qui est dit durant l'audience sera enregistré. Répondez honnêtement à toutes les questions posées par le juge.

Durant l'audience, le juge va :

- Dire la **date** de votre comparution et le nom du Tribunal.
- **Se présenter** et va vous présenter ainsi que l'interprète, et l'avocat du gouvernement.
- Vous poser quelques **questions de base**, comme:
 - Pouvez-vous confirmer votre nom, votre adresse, et la langue dont vous êtes le plus à l'aise? (Le juge va vous expliquer comment informer le tribunal d'un changement d'adresse le cas échéant)
 - Est-ce que vous avez reçu un Avis de Comparution ?
 - Avez-vous un avocat ? Souhaitez-vous avoir plus de temps afin d'engager les services d'un avocat ?
 - Savez-vous pourquoi vous êtes au Tribunal ?
 - Avez-vous des questions à me poser ?
- Le juge vous donnera une liste **d'adresses où vous pourriez parler gratuitement à un avocat**.
- Le juge vous posera des questions pour voir **les programmes pour lesquels vous pourriez être qualifié(e)**. Voici quelques exemples de questions qui pourraient être posées :
 - Avez-vous peur de rentrer dans votre pays d'origine ?
 - Avez-vous un enfant, parent, ou époux/épouse qui est citoyen(ne) des Etats-Unis ou résident(e) légal(e) permanent(e) ?
 - Depuis combien de temps êtes-vous aux Etats-Unis ?

Durant l'audience, vous pourriez :

- Demander au juge les services d'un **interprète** de la langue dont vous êtes le plus à l'aise.
- Demander au juge de **vider la salle du tribunal** si vous avez besoin de parler en privé. Ceci pourrait être le cas si vous avez à parler de la violence chez vous, du trafic sexuel, ou des problèmes de santé mentale.
- Demander **plus de temps** au juge afin d'engager les services d'un avocat.
- Informer le juge de tout **changement d'adresse**.
- **Déposer dans votre dossier des formulaires complétés** si vous en avez.
- Demander au juge des **copies des formulaires** dont vous avez besoin, comme une demande d'asile ou un formulaire de changement d'adresse.
- Demander au juge si vos **jeunes enfants** doivent assister à des audiences futures.

Que faire si je ne suis pas à l'aise à parler en anglais ?

Durant votre audience, vous avez le droit de communiquer dans la langue dont vous êtes le plus à l'aise. **Le tribunal est obligé de vous fournir les services d'un interprète.** Demandez à quelqu'un qui sait parler anglais et en qui vous avez confiance de venir avec vous à l'audience pour vous aider à demander un interprète. Vous pouvez demander de reporter votre audience à une date ultérieure s'il n'y a pas d'interprète présent. Ne permettez à personne de mettre de la pression sur vous de continuer l'audience en langue anglaise.

Après votre première audience

Qu'est-ce que je dois faire maintenant ?

Après votre première audience, le juge va probablement fixer une autre audience sur le calendrier. Cette deuxième audience aura lieu quelques mois après. **Avant votre prochaine audience, consultez un avocat d'immigration.** Un avocat d'immigration vous posera des questions afin d'identifier les programmes pour lesquels vous pourriez être qualifié(e). L'avocat vous communiquera également les dates limites pertinentes.

Téléphonez aux avocats bénévoles sur la liste fournie par le juge. Vous pouvez aussi rechercher des avocats bénévoles à LawHelpMN.org. Les avocats bénévoles sont très recherchés. Un avocat bénévole n'est pas garanti tout simplement parce que vous en faites la demande. Vous pourriez aussi, si vous avez les moyens, engager les services d'un avocat privé. Un juge pourrait vous dire, « Ne revenez pas au tribunal sans avocat ». Ceci n'est pas correct. **Même si vous n'arrivez pas à trouver un avocat, vous êtes obligé(e) tout de même d'assister à votre seconde audience.** Vous pourrez vous représenter vous-même si vous ne trouvez pas d'avocat pour vous aider.

Sous quels programmes pourrais-je demander le droit de rester aux Etats-Unis ?

Un avocat pourrait vous renseigner par rapport aux programmes dont vous êtes qualifié(e). Les moyens les plus communs de rester aux Etats-Unis sont de demander :

- **Asile.** Vous pourriez être qualifié(e) pour l'asile si vous avez peur de rentrer dans votre pays d'origine du fait que vous avez été blessé(e) ou que vous serez blessé(e) à cause de votre race, religion, nationalité, opinion politique, ou parce que vous appartenez à un groupe social particulier. **Il faut demander l'asile dans un délai d'un an après votre dernière arrivée aux Etats-Unis.**
 - **Exemple:** Marco est entré la dernière fois aux Etats-Unis le 1 février 2024. Sa demande d'asile doit être faite avant quelle date ? **Son dernier jour pour demander l'asile sera le 31 janvier 2025.**

- Même si plus d'un est passé depuis votre arrivée, vous devriez toujours demander. Il existe quelques exceptions, par exemple des problèmes médicaux. Consultez immi.org pour plus d'informations.
- **U Visa.** Vous pourriez être qualifié(e) pour le Visa U si vous avez été victime d'un crime violent aux Etats-Unis et vous avez coopéré avec les forces de l'ordre du gouvernement américain. Consultez la fiche d'informations « Victimes de Crimes et les Visa U » de LawHelpMN (fact sheet on « Victims of Crime and U Visas »).
- **Statut de juvénile spécial innocent.** Vous pourriez qualifier pour ce programme si vous avez été abusé(e), négligé(e), ou abandonné(e) par un parent. Il faut avoir moins de 21 ans. Consultez la fiche d'information « Statut de juvénile spécial innocent » de LawHelpMN (fact sheet on « Special Immigrant Juvenile Status »).

Est-ce que je peux travailler en attendant ma prochaine audience ?

Vous aurez besoin de l'autorisation du gouvernement pour pouvoir travailler. Consultez uscis.gov/i-765 pour en savoir plus.

Fiches information juridique ne sont PAS des conseils juridiques. Voyez un avocat pour obtenir des conseils. Ne pas utiliser cette fiche d'information s'il est âgé plus de 1 année. Demandez-nous des mises à jour, une liste de fiches d'information, ou d'autres formats.

© 2025 Minnesota Legal Services Coalition. Ce document peut être reproduit et utilisé à des fins personnelles et non commerciales et éducatives. Tous les autres droits sont réservés. Cet avis doit rester sur toutes les copies. Reproduction, la distribution, et l'utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.